

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2012

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-présidente
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. T. Hoyos Bajrami, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de Mme M. Devins et de M. Ch. Cortiglia. Elle ouvre la séance à 20h30 par ces quelques mots :

« Monsieur le maire, Mesdames les adjointes, Madame, Monsieur les membres de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec une grande émotion qu'aujourd'hui je reprends le flambeau de la présidence du Conseil municipal de la commune de Bardonnex. En tant que représentante doublement minoritaire, femme et parti politique, je suis d'autant plus heureuse que cela n'empêche pas dans une vraie démocratie d'avoir des responsabilités politiques de cet ordre.

Merci pour la confiance que vous m'accordez en me donnant cette fonction que je souhaite pouvoir assumer avec bonheur, dans le respect et l'impartialité. Je me réjouis de partager avec vous les prochains conseils municipaux dans la cordialité et en tissant les liens nécessaires entre nous qui nous amèneront à gérer avec diligence et intelligence notre commune.

Oui, ensemble, car je crois au pouvoir de l'unité. Nous menons des luttes qui malgré nos différences sont parfois semblables. Lorsque j'entends notre conseil fédéral prendre avec courage la décision d'arrêter de fabriquer de l'énergie nucléaire en Suisse, je me dis qu'enfin les consciences ont évolué et que nous pouvons parcourir des chemins ensemble, même si parfois ils sont sinueux.

Ce ne sont plus quelques écologistes échevelés qui pensent à l'environnement. Quel bonheur et c'est ensemble que nous lutterons à améliorer notre futur.

Nous devons aussi penser à nos voisins d'Europe qui affrontent la crise financière mondiale. Une crise peut-être voulue par certains? Elle est là et mieux vaut ne pas l'ignorer, soyons attentifs, apprenons aujourd'hui et posons-nous, à notre niveau, les bonnes questions :

- *Voulons-nous continuer à consommer sans réfléchir aux conséquences ?*
- *Qu'est-ce qui a mené ces pays au bord de la faillite ?*
- *Que pourrons-nous faire pour éviter d'en arriver là ?*
- *À quoi devons-nous peut-être renoncer?*

Notre rôle de conseiller municipal est d'anticiper pour gérer au mieux les demandes et besoins de nos concitoyens, alors restons à l'écoute et pensons à nos enfants qui hériteront de ce que nous avons bien voulu leur laisser, comme les Grecs, Espagnols, Portugais et autres citoyens du monde héritent aujourd'hui de ce que leur politiciens ont décidé.

A chaque prise de position rappelons-nous des impacts de nos décisions sur les générations futures.

Nous avons le privilège d'être une commune essentiellement agricole, sachons valoriser nos savoir faire, nos spécificités, valoriser les valeurs de notre terroir développer le goût de l'alimentation de proximité défendre la souveraineté alimentaire tout en préservant la richesse de nos terres dans une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Mais il faudrait aussi penser à développer les énergies renouvelables par exemple en favorisant la pose de panneaux solaires sur les immeubles de la commune ou encore sur la future école. Mais penser aussi que le plus grand potentiel énergétique est représenté par les économies d'énergie. Améliorer l'isolation des bâtiments communaux devrait être la priorité que nous devons garder en tête.

Favoriser le rapprochement des enfants à la terre durant l'école primaire déjà afin que nous donnions goût et plaisir aux futures générations de préserver l'écrin de verdure qu'est notre commune. Sans toutefois devenir un musée, mais rester un lieu de production rémunérateur.

Tous partis confondus c'est avant tout le bien de nos concitoyens, concitoyennes et de notre commune qui nous a mené ici aujourd'hui. Alors travaillons ensemble afin d'arriver à ce but, c'est ce que je vais m'efforcer de faire durant cette année de présidence.

Merci encore pour votre confiance. »

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 mai 2012
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des commissions :
 - Néant
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1302 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine au Sahel*
 - VI.2. *P-D-1303 Clôture de crédits d'investissements du patrimoine administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés*
 - VI.3. *P-D-1304 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2011*
 - VI.4. *P-D-1305 Approbation du bilan et du compte pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
 - VI.5. *P-D-1306 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 22'000.- destiné à la réfection et à l'assainissement de routes et chemins communaux*
 - VI.6. *P-D-1307 Crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à l'assainissement énergétique du bâtiment du stade de football « Alfred Comoli »*
 - VI.7. *P-D-1308 Crédit d'investissement de CHF 38'000.- destiné à l'amélioration phonique et au remplacement des luminaires à l'auberge communale de Compesières*
 - VI.8. *P-R-1032 Projet de résolution contre la réquisition de la moitié du cycle de Drize par l'ECG*
 - VI.9. *P-M-1015 Pour entreprendre des fouilles archéologiques sur le site de la Ferme de Compesières*
 - VI.10. *Décision de l'AG du 28 mars 2012 de l'ACG relative à l'octroi, par le FI, d'un montant de CHF 706'000.- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour pour 2012*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2012

- ➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 8 mai 2012 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture du courrier de l'Assemblée constituante informant de la remise du projet final au Conseil d'État.
2. Lecture du courrier du Touring Club Suisse relatif à une étude sur la mobilité dans le Grand Genève dressant une analyse approfondie du projet de Plan directeur cantonal 2030.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. **Plan de site de Compesières**

Plusieurs séances se sont déroulées ces dernières semaines avec le Département de l'instruction publique (DIP) et le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), notamment avec les services de l'aménagement et des monuments et des sites, au sujet du plan de site de Compesières et de l'implantation d'une nouvelle école. **M. A. Walder** indique que les orientations et idées seront peaufinées pendant l'été en vue de l'organisation d'une séance publique dans le courant de l'automne et de l'édition d'un numéro spécial du Bard'aujourd'hui.

2. **Manège d'Evordes – changement de plan de zone**

Suite à la délibération prise par le Conseil municipal, un changement de plan de zone sera prochainement effectif au manège d'Evordes ; une parcelle en zone agricole sera transformée en zone sportive pour la pratique de l'équitation et un espace arborisé en zone forêt.

3. **Cartes journalières CFF**

A fin mai, 411 cartes journalières CFF ont été vendues, soit 10 de plus qu'à fin mai 2011. Néanmoins, si les ventes ne progressent pas d'ici à la fin de l'année, une perte d'environ CHF 2'000.- sera probablement enregistrée.

4. **Bâtiment artisanal**

M. A. Walder informe que la commune de Bardonnex a reçu l'autorisation de réaliser le bâtiment artisanal envisagé à proximité de la Tuilerie. Plusieurs possibilités sont offertes : la commune construit en son nom ou, par le biais d'un partenariat ou d'un droit de superficie, cède ses droits à une autre entité.

5. **M-1012 relative au recyclage des matériaux et déchets de chantier**

M. A. Walder rencontrera prochainement l'avocat-conseil afin de connaître l'entier de son approche ; ceci lui permettra de compléter sa réponse à la motion M-1012.

6. Plaine de l'Aire – Saint-Julien-en-Genevois

M. A. Walder a participé à une séance très intéressante présentant une étude multimodale relative à la Plaine de l'Aire. Passablement de propositions ont été faites, notamment au niveau des transports individuels et collectifs. Il a également été discuté du financement, par la Communauté des communes du Genevois, du bus qui desservira, depuis Croix-de-Rozon, le Technopôle d'Archamps.

7. Mobilité dans le Grand Genève – Touring Club Suisse

M. A. Walder indique que l'analyse du Touring Club Suisse, relative à la mobilité dans le Grand Genève, est consultable sur Internet. Il précise que dans cette dernière figure le plébiscite de la desserte Pierre-Grand – carrefour de la Milice.

8. Vélos en libre-service

Comme il a été indiqué dans la presse et suite aux dispositions prises par l'Exécutif, la commune de Bardonnex fait partie du futur dispositif de vélos en libre-service, ceci sous réserve de l'approbation du Conseil municipal. Un premier crédit d'investissement d'un montant maximal de CHF 80'000.- par station sera d'ailleurs proposé durant l'automne. Les frais de fonctionnement devraient, quant à eux, s'élever à CHF 4'500.- par station, soit CHF 9'000.- pour la commune de Bardonnex.

9. Laiterie de Compesières

Mme B. Guex-Crosier informe que l'autorisation de construire relative à la laiterie de Compesières a également été reçue. Néanmoins, des demandes complémentaires ayant été formulées par le Service de l'énergie (ScanE), il est fort probable qu'un nouveau crédit supplémentaire soit présenté au Conseil municipal durant l'automne.

10. Abri PC de Croix-de-Rozon

Mme B. Guex-Crosier indique qu'un dégât d'eau a été signalé à l'abri PC de Croix-de-Rozon ; la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune a prêté main-forte à l'OPC Salève pour pomper cette « flaque » de 15 cm sur 300 m². Il semblerait que la machine à cuire, installée dans les locaux, soit à l'origine de ces dégâts.

11. Parlement des Jeunes

Mme B. Guex-Crosier, MM. F. Giacobino et G. Sauty ont rencontré des représentants du Parlement des Jeunes. Lors de cet échange très enrichissant et dynamique, il a été convenu qu'un article présentant leurs activités serait inséré dans une prochaine édition du Bard'aujourd'hui et un lien Internet intégré sur Bardonnex.ch. Il est également possible qu'une petite subvention lui soit octroyée.

12. Patrouilleuses scolaires

Il y a quelques mois, un habitant de la commune avait adressé un courrier à la mairie demandant la mise en place de patrouilleuses scolaires devant l'école de Compesières. Cette même personne, suivie des enseignants et de plusieurs parents d'élèves, a récemment adressé ses remerciements suite à l'entrée en fonction de ces dernières.

13. Routes – travaux et aménagement

Mme H. Schneuwly indique que le chantier des route et place du Pont-de-la-Fin est terminé ; le rendez-vous de fin de chantier aura lieu cette semaine avec tous les intervenants.

Comparant les marquages effectués dans le village de Charrot avec les plans d'exécution, Mme H. Schneuwly a relevé deux erreurs qui seront prochainement rectifiées.

Les bancs de la commune ont tous été rénovés et remis en place durant la première quinzaine du mois de juin.

Suite à un accident de la circulation, le giratoire de Compesières avait été fortement endommagé. Mme H. Schneuwly envisage de le faire reconstruire à l'identique. Si les membres de la commission des routes souhaitent une modification, le point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance de ladite commission ; sans nouvelles, elle prendra les devants pour l'engagement des travaux.

V RAPPORT DES COMMISSIONS

Néant.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1302 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine au Sahel

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que cette délibération fait suite à un courrier d'appel de dons de la Croix-Rouge suisse. Il ajoute que l'Exécutif propose une aide de CHF 5'000.-, montant qui peut être modifié.

Au nom du groupe DC et Entente, **M. D. Fischer** propose de porter la somme à CHF 10'000.-.

Au nom du groupe PLR+ et afin d'éviter de verser systématiquement des fonds à la Croix-Rouge suisse, **M. F. Giacobino** propose de mandater la commission de l'environnement et du développement durable de trouver une association pilotant un projet durable qui pourrait bénéficier de cette aide.

M. G. Sauty souhaite le renvoi du projet de délibération en commission ; l'attribution d'une telle somme, dont le montant initial pourrait être doublé, ne se vote, selon lui, pas sur le siège.

M. Ch. Hottelier indique que le groupe Bardonnex Alternative soutient la proposition de M. D. Fischer et souhaite que cette dernière soit votée sur le siège.

M. N. Dewaele précise que ce projet de délibération propose un soutien d'urgence à une population en détresse et qu'il ne s'agit aucunement de développement durable.

M. P. Barbey rejoint M. N. Dewaele ; il s'agit d'une aide d'urgence permettant de soutenir un projet d'un montant total de CHF 200'000.- mené par une organisation professionnelle. Selon lui, cette aide n'est pas démesurée car elle cible un territoire gigantesque et très peuplé.

Si la commune de Bardonnex devait aider tous les pays en difficulté pour raisons humanitaires, de dégâts naturels ou autres, elle devra bientôt faire elle-même un appel de dons pour financer ses activités. **M. O. Sauty** répète que le groupe MCG s'opposera à l'amendement et à la délibération.

Selon **M. F. Giacobino**, bien qu'il s'agisse d'une demande d'aide humanitaire, la commune peut la traiter comme elle l'entend. La recherche d'une association travaillant pour le développement durable peut être très rapide et ne pas préteriter le caractère urgent de la demande.

M. A. Walder rappelle que si le sujet est renvoyé en commission, ceci signifie un nouveau passage devant le Conseil municipal en septembre. A cela, s'ajoute un délai référendaire de 30 jours, ce qui implique un report de trois mois de l'aide d'urgence. Il ajoute que les associations sur place ne s'inquiètent probablement pas de la façon de gérer un projet de développement durable mais de comment nourrir 1'600'000 personnes.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi du projet de délibération 1302 en commission. Celui-ci est refusé par 10 voix contre, 4 voix pour.**
- ➔ **Le 1^{er} amendement, soit porter la somme à CHF 10'000.- est acceptée par 9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.**
- ➔ **Le 2^{ème} amendement, soit de laisser le choix du bénéficiaire à l'Exécutif, est refusé par 8 voix contre, 3 voix pour, 3 abstentions.**
- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1302.**

P-D-1302 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine au Sahel

Considérant,

- *la sécheresse persistante qui frappe le Sahel, laquelle est à l'origine d'une catastrophe qui atteint des proportions d'une ampleur sans précédent depuis plusieurs décennies,*
- *l'appel urgent aux dons pour venir en aide à des populations en détresse dans la zone sinistrée,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine au Sahel*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.*

3. *De demander à l'Exécutif de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Croix-Rouge suisse.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

2. P-D-1303 Clôture de crédits d'investissements du patrimoine administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui précise que les deux crédits ayant occasionnés des dépassements concernaient, pour l'un, l'achat de la bordure d'une parcelle pour la réalisation d'un cheminement piétonnier et, pour l'autre, la réalisation d'aménagements visant à faciliter la mobilité. Le montant total de ces deux dépassements de crédit s'élève à CHF 4'322.70 alors que le bouclage d'autres crédits d'investissements bouclés durant l'année ont laissé apparaître des économies pour un montant total de CHF 400'225.90.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1303.**

D-1303 Clôture de crédits d'investissements du patrimoine administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés

Considérant,

- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *la délibération du 21 juin 2005 ouvrant un crédit d'étude de CHF 60'000.- pour LA CRÉATION D'UN TROTTOIR ENTRE LA PLACE DE-BRUNES ET LE GIRATOIRE DES ROUTES DES RAVIÈRES, DES ÉPINGLIS, DU ROUET ET DU GRATILLET et la délibération du 8 mai 2007 ouvrant un crédit de CHF 1'500'000.- (incluant le crédit d'étude) et le montant de la dépense s'élevant à CHF 1'201'430.60, **il apparaît une économie de CHF 298'569.40, non comprise un prélèvement sur la taxe d'équipement de CHF 200'000.00***
- *la délibération du 27 janvier 2009 ouvrant un crédit de CHF 4'664.- pour L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 13'472, FEUILLE 23 DE LA COMMUNE DE BARDONNEX, DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER et le montant de la dépense s'élevant à CHF 7'206.70, **il apparaît un dépassement de CHF 2'542.70,***
- *la délibération du 2 septembre 2008 ouvrant un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS ET DE L'AMÉLIORATION DE LA SECURITÉ DE LA DESSERTE DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES et la délibération du 23 juin 2009 ouvrant un crédit de CHF 625'000.- (incluant le crédit d'étude) pour*

L'AMÉLIORATION DE LA SECURITÉ DE LA DESSERTE DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES ET LA MISE EN SÉPARATIF EAUX CLAIRES/EAUX USÉES DU SITE DE LA FERME ET DU HANGAR et le crédit supplémentaire d'investissement de CHF 32'000.- et le montant de la dépense s'élevant à CHF 571'353.25, **il apparaît une économie de CHF 85'646.75,**

- la délibération du 12 octobre 2010 ouvrant un crédit de CHF 190'000.- pour LE RENOUELEMENT DES PLACES DE JEUX COMMUNALES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 174'223.55, **il apparaît une économie de CHF 15'776.45,**
- la délibération du 15 février 2011 ouvrant un crédit d'étude de CHF 15'000.- pour LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS VISANT À FACILITER LA MOBILITÉ et le montant de la dépense s'élevant à CHF 16'780.00, **il apparaît un dépassement de CHF 1'780.00,**
- la délibération du 10 mai 2011 ouvrant un crédit de CHF 14'500.- pour LE REMPLACEMENT DES 70 CHAISES DE LA BUVETTE DU CENTRE COMMUNAL et le montant de la dépense s'élevant à CHF 14'266.70, **il apparaît une économie de CHF 233.30,**

L'excédent total des dépenses s'élevant à CHF 4'322.70 et le total des économies réalisées pour un montant de 400'225.90,

Sur proposition du maire et des adjointes,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. D'entériner le dépassement constaté de CHF 2'542.70 pour L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 13'472, FEUILLE 23 DE LA COMMUNE DE BARDONNEX, DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER
2. D'entériner le dépassement constaté de CHF 1'780.00 pour LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS VISANT À FACILITER LA MOBILITÉ
3. D'amortir l'excédent de dépenses selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen d'annuités à inscrire au budget de fonctionnement.
4. De prendre acte des économies constatées de CHF 400'225.90,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

3. P-D-1304 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2011

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**, qui relève que l'année 2011 a été une année charnière pour la Fondation puisqu'un changement de son conseil a été opéré en fin d'année. N'étant plus président de la Fondation et s'occupant plus particulièrement des comptes de cette dernière, il cède à son tour la parole à la nouvelle présidente, **Mme B. Guex-Crosier**.

Se référant au rapport de gestion du précédent bureau, elle indique notamment quatre mouvements de locataires durant l'année, une liste de 38 à 40 personnes en attente d'un logement, un changement des luminaires et un taux d'occupation plus important du parking de la route des Hospitaliers, une rénovation de la place de jeux du chemin d'Archamps et le changement de locataire d'une arcade commerciale. Elle rappelle également que la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement a fêté, en 2011, ses 25 ans d'existence.

M. Ch. Hottelier propose que, dans le courant de la législature, les comptes de la Fondation soient transmis à la commission des finances. Ceci permettrait aux commissaires de poser des questions d'ordre technique qui n'ont pas lieu d'être en séance plénière du Conseil municipal.

Mme B. Guex-Crosier répond par l'affirmative. Elle rappelle néanmoins que tous les groupes politiques étant représentés au sein du Conseil de Fondation, les conseillers municipaux peuvent donc également s'adresser à leur délégué.

M. A. Walder ajoute que l'approbation des comptes peut tout à fait être renvoyée en commission des finances pour étude.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1304.**

D-1304 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2011

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,*
- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*
- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 16 mai 2012,*
- *le rapport de contrôle du 30 mars 2011 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,*
- *le rapport de gestion 2011 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

- *D'approuver les comptes 2011 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :*
 - **le compte de résultats pour un montant de CHF 1'549'965.64 aux revenus et de CHF 1'438'903.36 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 111'062.28,**
 - **le bilan s'élevant à CHF 22'813'921.30 à l'actif et au passif,**

- *D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2011.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

4. P-D-1305 Approbation du bilan et du compte pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. B. Guex-Crosier** qui précise que pour la première fois, le Conseil municipal doit voter les comptes de la Fondation et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize ». Elle rappelle que la Fondation a construit et est propriétaire de l'immeuble alors que l'association s'occupe de l'exploitation de l'établissement.

Elle relève que les comptes de la Fondation sont plutôt bons puisqu'ils dégagent un bénéfice de CHF 196'789.95. Les actifs sont principalement composés des loyers versés par l'association alors que les intérêts bancaires et les charges liées au droit de superficie figurent au passif.

Les comptes de l'association sont, quant à eux, plus problématiques, puisqu'ils révèlent un déficit de CHF 757'052.56. Il s'explique en partie par le fait que sur 14 mois d'existence, l'association n'a bénéficié de revenus que durant les 7 derniers mois, l'EMS ayant accueilli ses premiers résidents le 1^{er} juin 2011.

M. D. Fischer remercie dans un premier temps les membres de la Fondation et de l'association pour le travail fourni. Il relève que le rapport des vérificateurs des comptes n'a pas été transmis au membre du Conseil municipal ; il suppose qu'il était favorable à une telle approbation.

Mme B. Guex-Crosier présente ses excuses pour cette omission et fait lecture de la synthèse du rapport réalisé par la fiduciaire AUREFI qui recommande l'approbation des comptes de la Fondation et de l'association.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1305.**

D-1305 Approbation du bilan et du compte pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI,*

- l'assemblée générale du 23 avril 2012 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 828'754.70 de charges et de CHF 1'025'544.65 de revenus, le gain s'élevant à CHF 196'789.95.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 196'789.95.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'341'400.47.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 5'888'304.41 de charges et de CHF 5'131'251.85 de revenus, la perte s'élevant à CHF 757'052.56.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 757'052.56.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'125'860.44.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

5. P-D-1306 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 22'000.- destiné à la réfection et à l'assainissement de routes et chemins communaux

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme H. Schneuwly**, qui, se référant à l'exposé des motifs, cite les trois chemins nécessitant des travaux d'entretien, soit le chemin du Maraîchet (tronçon nord), le chemin des Côtes-de-Landecy et la route de Fémé (hauteur du local du feu).

Concernant la piste cyclable du chemin du Maraîchet, **M. P. Barbey** demande si le tronçon compris entre le chemin et la route de Bardonnex sera rénové car il présente également des déformations dues à des nids-de-poule.

Ce tronçon sera rénové en 2013 ; **Mme H. Schneuwly** précise que le tronçon concerné par la délibération est celui formant un arc de cercle et bordant deux jardins familiaux.

M. P. Barbey pense qu'il serait judicieux de profiter de la présence de l'entreprise sur place pour procéder au remblaiement des nids-de-poule sur la portion de la piste cyclable située entre le chemin du Maraîchet et la route de Bardonnex. Ce d'autant plus que les frais liés à ces petits travaux ne seront pas très élevés.

Dès lors et par souci de cohérence, **M. A. Walder** suggère que le montant soit porté à CHF 30'000.-.

M. O. Sauty propose de laisser le montant tel que proposé, de procéder au remblayage des nids-de-poule et d'être, le cas échéant, informé d'un dépassement de crédit.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote la proposition de porter le montant du crédit à CHF 30'000.- qui est acceptée par 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.**

➔ **La présidente soumet alors au vote l'approbation du projet de délibération 1306.**

D-1306 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 30'000.- destiné à la réfection et à l'assainissement de routes et chemins communaux

Considérant,

- *la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine communal,*
- *la dégradation, au fil des ans, de routes et chemins de la commune,*
- *l'aggravation des trous en formation et de la mosaïque du revêtement constatée au printemps en raison du froid, des fortes intempéries et orages violents,*
- *les demandes, par plusieurs riverains, de procéder à des travaux de réfection liés à des mesures de sécurité, notamment le danger potentiel que présente le chemin du Maraîchet pour les cyclistes,*
- *le préavis favorable de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 30 avril 2012,*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 30'000.- destiné à la réfection et à l'assainissement de routes et chemins communaux,*
 2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 6200.314.09 « réfection chaussée »,*
- *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

Cette délibération est adoptée par 12 voix pour, 2 abstentions.

6. P-D-1307 Crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à l'assainissement énergétique du bâtiment du stade de football « Alfred Comoli »

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier**, qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle qu'en 2001, le bâtiment a subi d'importants travaux d'agrandissement. Pour limiter les coûts de ces derniers, divers éléments ont été récupérés, sans tenir compte de l'assainissement énergétique dont le bâtiment présente aujourd'hui de graves déficiences. En 2012, un audit thermique et physique du bâtiment a été effectué.

Le rapport de ce dernier indique que l'enveloppe du bâtiment est désastreuse ce qui confirme l'étude du CUEPE, réalisée en 2007, et qui relevait d'importantes déperditions sur la distribution d'eau chaude.

A ces informations, il convient d'ajouter que dès 2016, les collectivités publiques seront obligées de se conformer à la loi sur l'énergie qui exige un indice de dépense de chaleur (IDC) en dessous de 600MJ/m2a (Mégajoule/m2 par an) et que le stade consomme actuellement 1'380 MJ/m2a. Après les travaux, la consommation est estimée entre 400 et 500 MJ/m2a.

La délibération présentée ce soir donne un montant global pour les différents trains de mesure ; ces derniers peuvent toutefois être réalisés de manière différenciée et par étape.

Pour terminer, elle précise que les travaux les plus coûteux ne seront réalisés que lorsque l'implantation de la nouvelle école aura été décidée, celle-ci pouvant influencer la nécessité de certaines réalisations.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1307.**

D-1307 Crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à l'assainissement énergétique du bâtiment du stade de football « Alfred Comoli »

Considérant,

- *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
- *les graves déficiences que présente le bâtiment en matière énergétique, notamment une surconsommation en eau chaude sanitaire ainsi qu'un confort thermique insuffisant,*
- *l'audit physique et thermique du bâtiment et le rapport critique qui s'en est suivi,*
- *l'obligation pour les collectivités publiques, dès 2016, de se conformer à la loi sur l'énergie,*
- *le préavis favorable, par 6 voix pour et 1 abstention, de la commission Bâtiments et école lors de sa séance du 7 mai 2012,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à l'assainissement énergétique du bâtiment du stade de football « Alfred Comoli ».*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 3400.503.03.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 3400.143.03, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2013 à 2032.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention.

7. P-D-1308 Crédit d'investissement de CHF 38'000.- destiné à l'amélioration phonique et au remplacement des luminaires à l'auberge communale de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui fait part des nombreuses remarques parvenues au gérant de l'auberge et à la mairie au sujet de l'acoustique très désagréable de la salle du restaurant. Une forte réverbération due au carrelage du sol, aux murs, aux surfaces vitrées et au plafond en lames de bois non ajourées transforment rapidement la salle en caisse de résonance, ce qui est, en cas de forte affluence, particulièrement éprouvant pour les personnes présentes.

Une étude a été réalisée par un ingénieur-acousticien et la solution optimale retenue pour atténuer la réverbération serait l'installation d'un faux-plafond en panneaux de fibres minérales démontables.

Profitant de cette intervention, l'éclairage actuel, énergivore et désuet, sera remplacé par des luminaires de nouvelle génération en LED.

S'agissant du même bâtiment, **M. G. Rana Zolana** demande si des travaux d'insonorisation pourraient aussi être entrepris à la buvette du centre communal. D'autre part, au vu de la cuisine proposée par M. Impala (charbonnade), M. G. Rana Zolana se rappelle que des travaux de ventilation de la salle du restaurant avaient été évoqués. Qu'en est-il ?

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, il est difficile d'entreprendre des travaux de ventilation sans abaisser davantage le plafond qui se situera à 2.60 mètres après l'installation du faux-plafond. D'autre part, si le Conseil municipal souhaite entreprendre des travaux acoustiques dans la buvette du centre communal, il peut, soit renvoyer ce projet en commission et y associer une nouvelle étude pour la buvette, soit procéder à ces premiers travaux et réfléchir à une transformation ultérieure de ladite buvette.

Il a été discuté, en séance de commission des bâtiments, de répercuter le coût de ces travaux sur le loyer de l'aubergiste. **M. P. Barbey** demande si ce point a été discuté par l'Exécutif.

Lorsque M. Impala a repris la gérance de l'auberge communale il y a trois ans, le loyer a été augmenté de CHF 7'000.- à CHF 9'000.-. Il paraît difficile, pour **Mme Guex-Crosier**, et après discussion au sein de l'Exécutif, de prévoir une nouvelle hausse de loyer.

M. N. Dewaele demande une interruption de séance.

M. N. Dewaele indique que le groupe DC et Entente votera en faveur de ce projet qui pourrait être le précurseur à des travaux similaires dans d'autres bâtiments communaux.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1308.**

D-1308 Crédit d'investissement de CHF 38'000.- destiné à l'amélioration phonique et au remplacement des luminaires à l'auberge communale de Compesières

Considérant,

- *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
- *les critiques récurrentes de clients importunés par le bruit excessif dans la salle à manger de l'auberge,*
- *l'inconfort sonore de cette pièce et les améliorations possibles en matière de consommation énergétiques des luminaires, l'éclairage actuel étant désuet, énergivore et non fonctionnel,*
- *le rapport d'un ingénieur-acousticien, qui a mis en évidence la forte réverbération des revêtements,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission Bâtiments et école lors de sa séance du 12 juin 2012,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 38'000.- destiné à l'amélioration phonique et au remplacement des luminaires à l'auberge communale de Compesières.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0850.503.03.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 0850.143.03, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2013 à 2032.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

8. P-R-1032 Projet de résolution contre la réquisition de la moitié du cycle de Drize par l'ECG

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. D. Fischer**, auteur de la résolution. Le groupe DC et Entente a appris, par l'intermédiaire de la presse, que les cycles de Drize et de la Seymaz seraient réquisitionnés, par manque de locaux scolaires disponibles, pour le post-obligatoire, et plus particulièrement pour l'École de culture générale (ECG). Ce mélange de catégories d'âge inquiète fortement les parents et les enseignants. Alors que les jeunes de la région étaient enfin réunis dans le même bâtiment (C.O. Drize), il a d'ores et déjà été entendu que les élèves fréquentant le cycle d'orientation seraient déplacés en fonction des places disponibles dans les collèges alentours, ceci impliquant une nouvelle séparation des fratries.

M. D. Fischer relève également une difficulté d'application des lois au sein d'un même bâtiment, en ce qui concerne notamment la fumée et l'alcool. Le groupe DC et Entente de la commune de Bardonnex a souhaité, en proposant cette résolution, s'allier à ses collègues politiques des communes avoisinantes qui ont agi de même au sein de leur Conseil municipal respectif.

M. F. Giacobino annonce que le groupe PLR+ soutiendra cette résolution. Même si les arguments présentés sont bons à ses yeux, il pense que « les risques inhérents à la cohabitation d'enfants de 12 ans avec de jeunes adultes en formation » n'est pas un frein à la « cohabitation » envisagée puisqu'elle est en place et fonctionne dans de nombreux pays. Il ressent également un sentiment d'élitisme, ce qui le gêne ; le mélange des différentes classes sociales devant plutôt être une force. Enfin, il regrette que ce projet du Département de l'instruction publique (DIP) n'ait pas été plus réfléchi et les personnes concernées, soit les enseignants, directeurs d'établissement et élèves, ne soient pas plus informés des changements envisagés. Le DIP devrait s'interroger sur la recrudescence d'élèves inscrits au post-obligatoire. Selon M. F. Giacobino, l'enseignement public n'est plus assez sélectif ; les cours enseignés, tel le latin par exemple, n'est plus noté en 9^{ème} degré Harnos et incite ainsi à un certain laisser-aller de la part des élèves.

Pour terminer, il propose l'ajout au 1^{er} considérant de « l'annonce, *sans consultation*, de la décision » et la suppression du 3^{ème} considérant.

M. G. Sauty a personnellement suivi des études au collège de Staël dont le bâtiment était également fréquenté par des élèves de l'ECG. Cette cohabitation se passait très bien car il s'agissait de personnes du même âge. Il relève le caractère d'urgence de la décision du DIP et, même si ce dernier aurait dû anticiper et s'inquiéter de la recrudescence d'élèves au post-obligatoire, M. G. Sauty ne peut accepter le fait que des élèves soit laissés à la rue faute de bâtiments scolaires pour les accueillir. Pour cette raison, il s'abstiendra.

Au vu des nombreux immeubles en construction aux environs du Rondeau de Carouge, **M. N. Dewaele** indique que le C.O. Drize est annoncé complet dès la rentrée 2014. L'apport d'élèves de l'ECG ajoute donc un nouveau problème.

Rebondissant sur les propos de M. G. Sauty, **M. D. Fischer** précise qu'il a été proposé au Collège de Staël d'accueillir à nouveau des élèves de l'ECG, ce que la direction a refusé. D'autre part, il a déjà été procédé à des rattachements de collèges mélangeant des catégories d'âge ; ceci a très vite été stoppé, sûrement pour de bonnes raisons. Il ajoute qu'il est important pour un élève terminant un cursus de changer de site scolaire.

M. G. Rana Zolana se demande pourquoi la direction du collège de Staël a le choix de refuser d'accueillir des élèves de l'ECG ; choix que n'a visiblement pas la direction du C.O. Drize.

Lors de la construction des C.O. Drize et Seymaz, leur capacité d'accueil a été définie en fonction du potentiel de nouvelles habitations. Celles-ci ayant un peu tardé à sortir de terre, **M. D. Fischer** indique que ces deux bâtiments ont, pour les deux années à venir, une légère marge de disponibilité.

M. G. Sauty rappelle qu'il s'agit d'une mesure provisoire d'urgence qui ne durera peut-être pas plus de deux ans. Pour que la cohabitation se passe au mieux, le DIP a peut-être prévu des mesures de séparation des différentes catégories d'âge comme il en était le cas lors de sa scolarité à de Staël.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le 1^{er} amendement proposé par M. F. Giacobino, soit la suppression du 3^{ème} considérant. Cet amendement est refusé par 8 voix contre, 4 voix pour, 2 abstentions.**
- ➔ **La présidente soumet au vote le 2^{ème} amendement proposé par M. F. Giacobino, soit la modification suivante du 1^{er} considérant : « l'annonce, sans consultation, de la décision du Département de l'instruction publique de réquisitionner la moitié du cycle de Drize pour y loger des élèves du post-obligatoire de l'École de culture générale ». Cet amendement est accepté par 12 voix pour, 2 abstentions.**
- ➔ **La présidente soumet au vote l'approbation du projet de résolution 1032 modifié.**

R-1032 Projet de résolution contre la réquisition de la moitié du cycle de Drize par l'ECG

Considérant,

- *l'annonce, sans consultation, de la décision du Département de l'instruction publique de réquisitionner la moitié du cycle de Drize pour y loger des élèves du post-obligatoire de l'École de culture générale,*
- *la cohabitation de différentes classes d'âge et donc des difficultés majeures en terme d'application de la loi dans les classes d'âge concernées, par exemple, en terme de majorité sexuelle, de consommation d'alcool et de tabac,*
- *les risques inhérents à la cohabitation d'enfants de 12 ans avec de jeunes adultes en formation,*
- *l'inexistence d'un quelconque projet pédagogique autour de ce regroupement d'élèves d'âge très varié,*
- *les résolutions posées dans d'autres communes concernées, telles que Carouge, Troinex et Plan-les Ouates.*

Sur proposition du groupe DC & Entente de Bardonnex,

➔ **le Conseil municipal invite la mairie**

1. À faire connaître au DIP l'opposition de notre Conseil municipal à la réquisition de la moitié du cycle de Drize pour les élèves de l'ECG.
2. À demander au DIP de renoncer à son projet de relogement des étudiants de l'ECG au cycle de Drize.

Cette résolution est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

9. P-M-1015 Pour entreprendre des fouilles archéologiques sur le site de la Ferme de Compesières

MM. O. et G. Sauty s'opposant à l'entrée en matière, la présidente demande si d'autres membres de l'assemblée s'associent à cette opposition. Ceci n'étant pas le cas, elle cède la parole à **M. P. Barbey**, auteur de la motion.

Au-delà de l'ensemble des considérants exprimés dans la motion, il explique que cette dernière est essentiellement motivée par la disponibilité du site. Il est en effet courant pour les archéologues de devoir intervenir en urgence, ce qui ne serait pas le cas dans la configuration actuelle. Les travaux de fouille pourraient de ce fait être sereinement planifiés et ne gêneraient aucune activité puisque le site est inutilisé et clos.

M. O. Sauty rappelle que les archéologues interviennent généralement en urgence car une découverte est faite lors de l'ouverture d'un chantier. Cette motion propose d'engager un chantier qui, pour le moment, n'a pas lieu d'être. Bien que l'histoire du site de Compesières soit très riche, il ne pense pas que la mission du Conseil municipal soit d'engager du temps et de l'argent pour sonder les sous-sols de la ferme. Dans ce sens, il propose de refuser cette motion.

M. N. Dewaele soutiendra cette motion pour autant que le 2^e et le 3^e invites soient supprimés. Selon lui, de telles fouilles pourraient être entreprises si l'archéologue cantonal en exprimait l'intérêt et s'il avait le personnel et le budget nécessaires.

Pour quelqu'un qui est très attaché aux traditions, **M. P. Barbey** est surpris par le manque de curiosité exprimé par M. O. Sauty pour les terres qui l'ont vu naître.

M. A. Walder émet des doutes quant à l'intervention de l'archéologue cantonal sur des sites qui ne sont pas en travaux. De plus, il serait également favorable à la suppression des 2^e et 3^e invites, le canton ayant son propre budget pour de telles interventions. Il rappelle que la ferme n'est pas vide puisqu'elle est utilisée pour le stockage des tables et des bancs communaux et de tout le matériel dévolu aux manifestations.

M. B. Boymond rappelle que divers travaux ont déjà été engagés sur le site de Compesières, tels l'installation du gaz ou la mise en séparatifs de la ferme, et qu'aucun vestige n'a été trouvé.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote la proposition d'amendement de M. N. Dewaele, soit la suppression des 2^e et 3^e invites. Cet amendement est accepté par 9 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions.**

➔ **La présidente soumet au vote l'approbation du projet de motion 1304 modifié.**

M-1015 Pour entreprendre des fouilles archéologiques sur le site de la Ferme de Compesières

Considérant,

- la position de la ferme quasi contiguë à la commanderie et de l'église, tous deux hauts lieux historiques,
- les découvertes faites lors des fouilles entreprises il y a peu sous l'église,
- l'apport de cette matière pour l'enrichissement de notre histoire, du passé du lieu et plus largement du territoire de la région,
- les connaissances archéologiques acquises en d'autres lieux semblables, permettant de penser que d'autres vestiges peuvent exister dans ce sous-sol,

- le temps actuellement à disposition, vu l'absence de travaux immédiats dans la ferme,
- l'absence également totale d'occupation de la ferme, de ses annexes et de ses abords.

Sur proposition du groupe Bardonnex Alternative,

➔ **le Conseil municipal invite la mairie**

1. D'entreprendre toutes les démarches auprès des services compétents en vue de l'exécution de fouilles archéologiques sur le site de la ferme, de ses annexes et de ses abords, pendant qu'il est libre d'occupation et de travaux.

Cette motion est adoptée à par 8 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

10. Décision de l'AG du 28 mars 2012 de l'ACG relative à l'octroi, par le FI, d'un montant de CHF 706'000.- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour pour 2012

La décision citée en titre, pour laquelle les communes peuvent formuler une opposition, a été prise lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 mars dernier. Pour mémoire, le droit de veto a un impact si au moins deux tiers des communes, ou si un tiers des communes comprenant au minimum la moitié de la population cantonale, s'opposent à la décision.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle les fonctionnements passés et actuels de l'Hospice général, de la FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile), dont dépendent notamment les CMD et des CAS (Centre d'action sociale).

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt le point VI.10.**

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Course du Conseil municipal

M. L. Lavarini et M. N. Dewaele remercient les organisateurs de la course du Conseil municipal à laquelle ils ont eu énormément de plaisir à participer.

2. Giratoire de Compesières

M. B. Boymond propose que le projet d'aménagement du giratoire de Compesières soit discuté en commission des routes.

3. Centre de réadaptation des rapaces

M. B. Boymond a demandé que soit remis à chaque membre du Conseil municipal, un dépliant du centre de réadaptation des rapaces. Ce centre, établi sur la commune, mérite d'être visité et soutenu.

4. Séance du Conseil municipal

En raison de la chaleur dans la salle des chevaliers, **M. D. Fischer** propose que les membres de l'assemblée aient accès à l'eau du robinet pour se désaltérer.

5. Maturité gymnasiale

M. N. Dewaele signale que l'ensemble des jeunes de la commune de Bardonnex qui s'est présenté aux examens de maturité au collège de Staël cette année a réussi.

6. Délibération 1301 – proposition relative à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal

M. O. Sauty demande si la délibération 1301 a été validée par le Conseil d'État.

M. A. Walder l'informe que la mairie n'a, à ce jour, reçu aucune information.

7. PC Croix-de-Rozon – dégât d'eau

Se référant au dégât d'eau à l'abri de la protection civile, **M. O. Sauty** indique que l'OPC Salève a effectué un exercice sur le site le jeudi 21 juin ; le dégât date donc, au plus tôt, du lendemain.

8. Ch. d'Archamps – pré et place de jeux

M. G. Sauty a eu vent de soucis de cohabitation relatifs à l'utilisation des jeux pour enfants et du pré sis au chemin d'Archamps, devant l'immeuble de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement. Un courrier relatant ces problèmes aurait été adressé à la mairie. **M. G. Sauty** demande si une médiation a été engagée.

M. A. Walder n'a, pour l'instant, reçu aucun courrier à ce sujet.

9. Landecy – propriété Hoegger

M. F. Giacobino demande où en est la procédure à l'encontre de la construction Hoegger à Landecy. La commune va-t-elle saisir l'opportunité du changement de président à la tête du DCTI pour adresser un nouveau courrier au sujet de ce bâtiment illégal ?

M. A. Walder lui répond que la situation est en main du département dont il n'a, à ce jour, aucune nouvelle. Il envisage en effet, le moment venu, d'adresser un courrier au nouveau conseiller d'État en charge dudit département relatant les différents dossiers communaux en cours.

M. A. Krasnosselski signale que la commission reste très vigilante à l'encontre de cette affaire malgré les tentatives « anesthésiantes » du DCTI.

10. Promotions et autres manifestations

Mme B. Guex-Crosier rappelle que la Fête des Ecoles se déroulera le vendredi 29 juin dès 18h30 au centre communal puis au hangar de Compesières.

La compagnie *Théâtre à l'air* jouera, le 31 août prochain dans l'amphithéâtre du centre communal, une œuvre d'Alfred de Musset « On ne saurait penser à tout ».

VIII CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	20.08.12	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	25.09.12	18h30	Salle des commissions
	EDD	10.09.12	20h00	Salle des commissions
	Finances	24.09.12	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	13.09.12	20h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	28.08.12	20h30	Salle des commissions
	Bureau	29.08.12	18h30	Mairie
	Conseil municipal	11.09.12	20h30	Salle des chevaliers
	Sortie automnale des Aînés	22.09.12		
	Course du Conseil municipal	08.06.13		

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, lève la séance à 23h15.

Tatiana Hoyos Bajrami, présidente

Genève, le 25 juillet 2012/fb